



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 5 juillet 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2021-0646 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0647 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 juin 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 juin 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 juin 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 juin 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport annuel 2020* du vérificateur général de la Ville de Québec et du *Rapport annuel 2020 - Ligne de signalement, fraude et inconduite*, conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Dépôt d'une lettre du vérificateur général de la Ville de Québec datée du 28 juin 2021, relative à la contribution de la Ville au déficit d'opération de *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville du 5 juillet 2021, relative à la *Lettre d'intention de la Ville de Québec afin de reprendre la gestion d'une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin de permettre un meilleur réaménagement du secteur Rochebelle*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville du 5 juillet 2021, relative au *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création d'une nouvelle zone de permis de stationnement T-7 pour les travailleurs, R.V.Q. 2960* ;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville du 5 juillet 2021, relative au *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans la zone T–7, R.V.Q. 2962*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, du compte rendu du suivi effectué suite à l'intervention de madame Meilin Zhou;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville du 5 juillet 2021, relative au *Versement d'une subvention maximale de 125 000 \$ à l'organisme L'orchestre d'hommes–orchestres pour le projet Champs éphémères*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 5 juillet 2021, relative au *Règlement sur la réalisation d'un centre de gestion et de stockage de données numériques sur une partie du lot 1 944 261 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2970, et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption*;
- Dépôt, par madame la conseillère Émilie Villeneuve, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville du 5 juillet 2021, relative à l'*Adoption des budgets de fonctionnement des Sociétés de développement commercial pour l'exercice financier 2021*;
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Émilie Villeneuve, datée du 5 juillet 2021, en réponse à une question d'un citoyen concernant les étapes de participation citoyenne et publique qui ont eu lieu dans le cadre de la modification règlementaire pour le site du 2003, chemin Saint–Louis.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2021-0648 Félicitations aux artistes Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère et Nicolas Laverdière pour leurs 25 années de collaboration fructueuse et pour avoir su faire rayonner le génie artistique de la ville de Québec partout à travers le monde

Attendu que le 19 juin 2021, nous apprenions la dissolution du trio d'art contemporain *BGL*, formé en 1996, dans la ville de Québec et composé des artistes Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère et Nicolas Laverdière;

Attendu qu'au fil des 25 dernières années, le collectif d'artistes nous aura offert des créations puissantes, surprenantes et évocatrices, dont l'essence et l'inspiration trouvaient leur source dans les objets de la vie quotidienne;

Attendu qu'outre les nombreuses références à la culture québécoise et canadienne présentes dans les thèmes et les matières qui la composent, l'oeuvre de *BGL* tente de conscientiser les spectateurs à divers enjeux, tels que l'environnement et la surconsommation;

Attendu que de leur atelier de Saint-Roch, puis de celui de Saint-Sauveur, sont nées les nombreuses créations qui ont été diffusées dans le cadre de 133 expositions tenues en Amérique du Nord, en Europe et en Asie;

Attendu que nous leur devons également d'importantes installations d'art public permanentes et éphémères, dont le *Pool Lane* à Toronto, *La Vélocité des lieux* à Montréal, et plus récemment *Le piège* dans le cadre de l'édition 2021 des *Passages insolites* de la ville de Québec;

Attendu qu'en plus d'avoir une place dans les prestigieuses collections du *Musée national des beaux-arts du Québec*, du *Musée des beaux-arts de Montréal*, du *Musée d'art contemporain de Montréal*, du *Musée des beaux-arts du Canada*, ainsi que du *Musée d'art contemporain de Toronto*, leur audace et leur créativité les ont menés à représenter le Canada à la *Biennale de Venise* en 2015, la plus importante manifestation d'art contemporain au monde;

Attendu que par leur talent exceptionnel, les artistes Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère et Nicolas Laverdière ont su faire rayonner le génie artistique de la ville de Québec partout à travers le monde;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les artistes Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère et Nicolas Laverdière pour leurs 25 années de collaboration fructueuse et leur souhaitent le meilleur des succès dans la poursuite de leur carrière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-0649 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest Québec*, en 2021 - **BE2021-032 (CT-2543597) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention de 170 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0650 Entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance Arc-en-ciel de Québec*, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête Arc-en-ciel de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023 - **BE2021-033 (CT-2544017) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance Arc-en-ciel de Québec*, relative au versement d'une subvention de 250 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête Arc-en-ciel de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0651 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival celtique de Québec*, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival celtique de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023 - **BE2021-034 (CT-2544212) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival celtique de Québec*, relative au versement d'une subvention de 250 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival celtique de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0652 **Dénomination de deux bassins de rétention existants ou en construction – Arrondissements de Beauport et de La Haute–Saint–Charles - CU2021-053 (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer officiellement les bassins de rétention suivants :

- *Cascades*, bassin de rétention des;
- *Astrolabe*, bassin de rétention de l'.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0653 **Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot – Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, ainsi qu'une servitude d'aqueduc et d'égout sur une autre partie du même lot – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-677 (CT-2542230) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 916,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préparé par monsieur Éric Demeules, arpenteur–géomètre, en date du 8 avril 2021, sous sa minute 356 et sur le plan cadastral joints au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession au *Centre de services scolaire de la Capitale*, d'une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 916,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur lesdits plans joints audit sommaire;
- 3° en contrepartie, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 916,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan minuté, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat d'immeuble et consentement à servitude jointe à ce même sommaire;

4° en contrepartie, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 498,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan minuté, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite offre d'achat d'immeuble et consentement à servitude jointe à ce même sommaire.

L'échange est fait sans soulte. Toutefois, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0654 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard Père-Lelièvre, connu et désigné comme étant le lot 5 186 589 du cadastre du Québec, et affectation au domaine public de cet immeuble – Arrondissement des Rivières - DE2021-719 (CT-2543162) — (Ra-2287)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser :

1° l'acquisition à des fins municipales du lot 5 186 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 988,9 mètres carrés, propriété de *Les immeubles Vivo inc.*, pour une somme de 2 150 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;

2° conditionnellement à l'acquisition, l'affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure du boulevard Père-Lelièvre, connu et désigné comme étant le 5 186 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0655 Protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatifs à l'octroi d'aides financières dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossiers numéros 2029057, 2029058 et 2029059) - IN2021-014 (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion des protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatifs à l'octroi d'aides financières dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossiers

numéros 2029057, 2029058 et 2029059), selon des conditions conformes à celles mentionnées auxdits protocoles d'entente joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0656 **Virements de fonds provenant des budgets de fonctionnement relevant des conseils d'arrondissement vers le budget de fonctionnement de la Section de l'animation urbaine du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, relatifs à la programmation estivale d'animations et de prestations spontanées dans les parcs de Québec - LS2021-094 (CT-LS2021-094) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser les virements de fonds provenant des budgets de fonctionnement relevant des conseils d'arrondissement, selon la répartition prévue à l'annexe jointe au sommaire décisionnel, pour un total de 310 000 \$, vers l'activité 3750512 – *Réaliser et soutenir les événements* du budget de fonctionnement de la Section de l'animation urbaine du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, pour la programmation estivale d'animations et de prestations spontanées dans les parcs de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0657 **Adhésion de la Ville de Québec à la *Déclaration de Paris*, un engagement des villes en faveur du climat - PA2021-106 (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de confirmer officiellement l'adhésion de la Ville de Québec à la *Déclaration de Paris*, dans le contexte du dépôt de la *Stratégie de développement durable* de la Ville de Québec ainsi que de son *Plan de transition et d'action climatique*;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à compléter le formulaire électronique prévu à cet effet, et ce, au nom du maire de Québec et à profiter de cet événement pour diffuser l'information dans les médias.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0658 Entente entre la Ville de Québec et Centre d'information et de référence de la Capitale–Nationale et de la Chaudière–Appalaches pour la fourniture de services relative à l'opération d'un service de référence communautaire centralisé 211 sur le territoire de la ville de Québec pour les années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 75972) - AP2021-505 (CT-2538494) — (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Centre d'information et de référence de la Capitale–Nationale et de la Chaudière–Appalaches, relative au versement d'une somme de 276 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la fourniture de services relative à l'opération d'un service de référence communautaire centralisé 211 sur le territoire de la ville de Québec pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0659 Avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 9 juin 2020 entre la Ville de Québec et Créatzirque, relativement à la réalisation de l'événement Les 400 coups de Flip qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021 (Dossier 64787) - AP2021-557 (CT-AP2021-557) — (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et Créatzirque, relativement à la réalisation de l'événement *Les 400 coups de Flip*, qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec entre le 17 juin et le 7 août 2021, pour une contribution totale ajustée à 564 001 \$ (plus TPS et TVQ applicables), dont 405 405 \$ a déjà été consentie et versée en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° le président d'*ExpoCité* et la directrice d'*ExpoCité*, à signer ledit avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0660 Attribution d'un odonyme – District électoral de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - CU2021-054 (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer la rue identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Milot*, rue de.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0661 Attribution d'un odonyme – District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport - CU2021-059 (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu de dénommer la rue identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Seigneuresses*, rue des.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0662 Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'un immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec et vente de ce même lot – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-427 (CT-2543445) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec de l'immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1130 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à la promesse d'achat - vente d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'acceptation et la signature de la promesse d'achat - vente de l'immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1130 mètres carrés, pour une somme de 19 900 \$, déjà versée, selon des conditions substantiellement conformes à celles

mentionnées dans ladite promesse d'achat - vente d'immeuble jointe audit sommaire;

- 3° la vente à la *Société d'habitation du Québec*, conditionnellement à son acceptation, de l'immeuble situé en bordure de la rue D'Aiguillon, connu et désigné comme étant le lot 1 477 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1130 mètres carrés, pour une somme de 19 900 \$, déjà versée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans cette même promesse d'achat - vente d'immeuble jointe à ce même sommaire;
- 4° le versement à titre de compensation, à la *Société d'habitation du Québec*, d'une somme correspondant au droit sur les mutations immobilières ou au droit supplétif qui pourrait lui être exigée en vertu de la vente additionnée, de toute réclamation pouvant lui être exigée par les autorités fiscales (TPS et TVQ), des suites de la vente, dès la réception de pièces justificatives qui devront être à la satisfaction de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0663 **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 018 006 du cadastre du Québec, situé dans le *Parc technologique du Québec métropolitain*, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - **DE2021-721** (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser la vente de l'immeuble situé sur le territoire du *Parc technologique du Québec métropolitain*, situé en bordure du boulevard du Parc-Technologique, connu et désigné comme étant le lot 6 018 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 36 382,9 mètres carrés, à la *Société en commandite nouvelles technologies 2004*, pour une somme de 2 937 192 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0664 **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 985 669 et une partie du lot 4 624 667 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Armand-Viau, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - **DE2021-722** (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser la vente de l'immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau situé en bordure du boulevard l'Ormière et de la rue Jean-Marchand, connu et désigné comme étant le lot 3 985 669 et une partie du lot 4 624 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 12 265,10 mètres carrés,

à 9114-4345 Québec inc., pour une somme de 1 710 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0665 **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 510 194 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - DE2021-766 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser la vente de l'immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau, en bordure du boulevard de l'Auvergne, connu et désigné comme étant le lot 4 510 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 9 449,9 mètres carrés, à *Groupe Immobilier Tanguay inc.*, pour une somme de 1 271 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0666 **Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'un immeuble situé en bordure de la rue Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 341 258 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-810 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec, de l'immeuble situé en bordure de la rue Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 341 258 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 380,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente de l'immeuble situé en bordure de la rue Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 341 258 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 380,6 mètres carrés, à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour une somme de 225 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0667 Virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 relevant de l'autorité du conseil de la ville et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2021-035 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 4 652 691 \$, selon la répartition prévue à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 3 473 939 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon la répartition prévue à l'annexe D jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités d'investissement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 188 785 \$, selon la répartition prévue à l'annexe E jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0668 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Automne 2021 et consentement des actes de vente définitifs découlant de cette vente - FN2021-039 (Ra-2288)

Monsieur le conseiller Rémy Normand informe qu'entre le moment de la rédaction du sommaire décisionnel et la date de la séance, la Ville de Québec a acquis la propriété sise au 1725, rue des Ingénieurs, mentionnée à la page 11 de la liste des immeubles jointe au sommaire décisionnel et, par conséquent, ladite propriété doit être retirée de cette liste.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le greffier à procéder, le mercredi 15 septembre 2021, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état du trésorier joint au sommaire décisionnel, tel que modifié;
- 2° de consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes dont les immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour défaut de paiement de taxes si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;

- 3° d'autoriser le greffier à dresser et à signer les actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Québec en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes* pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;
- 4° de nommer l'assistant-greffier ou l'assistante-greffière substitut, afin d'accomplir toutes les procédures requises pour la vente des immeubles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0669 **Avenant à l'entente entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Communauté métropolitaine de Québec, relativement à la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, auquel intervient la Ville de Québec - LS2021-038 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser l'intervention de la Ville de Québec dans l'avenant à l'entente entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relativement à la gestion du *Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité*, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0670 **Adoption du Cadre de soutien aux organismes reconnus - LS2021-103 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, lequel prendra effet le 1^{er} janvier 2022 et remplacera tout autre cadre, guide ou politique au même effet ayant cours dans un arrondissement, notamment :

- la *Politique de soutien financier pour les organismes reconnus* de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'Arrondissement de Beauport;
- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* de l'Arrondissement de Charlesbourg;
- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes bénévoles de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire* de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;

- la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et organismes communautaires* de l'Arrondissement des Rivières;
- le *Guide descriptif des services offerts aux organismes reconnus* de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0671 Appropriation de revenus supplémentaires reliés à la taxe foncière, afin de financer le dépassement de coût du *Programme Vacances–Été* - **LS2021-114 (CT-LS2021-114) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme de 3 500 000 \$ provenant des revenus supplémentaires reliés à la taxe foncière et l'affecter à l'*Activité 3750307 – Soutenir le Programme Vacances–Été* du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et du budget de fonctionnement de chacun des arrondissements selon la répartition prévue à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux écritures budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0672 Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative aux services professionnels concernant la conservation d'un mur de fortification situé sur le lot numéro 3 074 795 du cadastre du Québec, propriété de la *Commission de la capitale nationale du Québec* - **PA2021-037 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie–Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative aux services professionnels concernant la conservation d'un mur de fortification situé sur le lot numéro 3 074 795 du cadastre du Québec, propriété de la *Commission de la capitale nationale du Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'ajout budgétaire d'une somme de 93 866 \$ et son affectation au projet relié à la conservation d'un mur de fortification situé sur le lot numéro 3 074 795 du cadastre du Québec;

3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et le greffier, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0673 **Demande de conclure une entente portant sur la réalisation de travaux municipaux relatifs au prolongement de la rue de l'Anse-Victoria et à la mise en place d'un réseau d'aqueduc municipal - PA2021-059 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de ne pas autoriser la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux municipaux relatifs au prolongement de la rue de l'Anse-Victoria et à la mise en place d'un réseau d'aqueduc municipal.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0674 **Prise d'acte de la Vision d'aménagement pour le Pôle urbain Wilfrid-Hamel – Laurentienne - PA2021-091 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de prendre acte du dépôt de la *Vision d'aménagement pour le Pôle urbain Wilfrid-Hamel – Laurentienne*, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0675 **Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le programme Rénovation Québec - PA2021-095 (CT-PA2021-095) — (Ra-2288)**

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier une somme de 1 157 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le programme *Rénovation Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0676 Entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *Centre de services scolaire des Premières–Seigneuries*, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien *Jardin zoologique de Québec* - PA2021-100 (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie–Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *Centre de services scolaire des Premières–Seigneuries*, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien *Jardin zoologique de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'ajout budgétaire d'une somme de 357 646,57 \$ et son affectation au projet relié à ladite entente;
- 3° la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0677 Entente entre la Ville de Québec et *UTILE Québec*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation d'un projet de construction neuve, dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Vision de l'habitation* - PA2021-103 (CT-2545769) — (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *UTILE Québec*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$ pour la réalisation du projet de construction neuve, dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Vision de l'habitation*, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot 1 738 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° le directeur de la Section des projets spéciaux de développement du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et le greffier, à signer ladite entente et tous documents y étant reliés, dont l'acte de garantie hypothécaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0678 Prolongement des rues de l'Eldorado et des Éloges, construction d'une nouvelle rue et modification de l'émissaire pluvial du bassin Émond – Etna–Nord Phase 1 – District électoral de Val–Bélair – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - PA2021-117 (CT-2455043) — (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie–Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9169–9744 Québec inc., comprenant le prolongement des rues de l'Eldorado et des Éloges et la construction d'une nouvelle rue sur une longueur approximative de 555 mètres linéaires ainsi que la modification de l'émissaire pluvial du bassin Émond, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan–projet de lotissement ainsi que selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser 9169–9744 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre audit projet joint audit sommaire;
- 3° d'autoriser 9169–9744 Québec inc. à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9169–9744 Québec inc., relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe à ce même sommaire ;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E–2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de ladite cession;
- 8° d'autoriser l'investissement de 269 551 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville de Québec à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application à cette même entente;

9° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville de Québec en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0679 Prolongement des rues de Saturne et de Capella – Boisé Falardeau Phase 5 – District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-118 (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *9184-3730 Québec inc.*, comprenant le prolongement des rues de Saturne et de Capella sur une longueur approximative de 460 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser *9184-3730 Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre audit projet;
- 3° d'autoriser *9184-3730 Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *9184-3730 Québec inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour le prolongement des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0680 **Avenant à l'entente intervenue le 18 avril 2019 entre la Ville de Québec et *Les Productions Les Gros Becs*, relativement aux conditions pour le versement d'une subvention - PA2021-130 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 18 avril 2019 entre la Ville de Québec et *Les Productions Les Gros Becs*, relativement aux conditions pour le versement d'une subvention, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0681 **Modification d'un nom de parc – District électoral de Neufchâtel – Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2021-049 (Ra-2289)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le changement de nom du parc Saint-André, situé au 2155, boulevard Bastien, sur le territoire de l'arrondissement des Rivières;
- 2° d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer ce parc *Robert-Légaré, parc*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0682 **Ententes relatives aux versements de subventions entre la Ville de Québec et cinq organismes dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* - CU2021-052 (CT-2545669) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'ententes relatives aux versements de subventions à intervenir entre la Ville de Québec et cinq organismes totalisant 4 000 063 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel et selon des conditions conformes à celle mentionnées aux ententes jointes audit sommaire;

- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et l'assistant-greffier, à signer lesdites ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0683 **Accord de contribution n° 1 (conception des études techniques) entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, relatif à la conception des études techniques pour l'approvisionnement en eau potable de la Garnison Valcartier à partir du réseau d'eau potable de la Ville de Québec - IN2021-017 (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'accord de contribution n° 1 entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, relatif à la conception des études techniques pour l'approvisionnement en eau potable de la *Garnison Valcartier* sous la maîtrise d'oeuvre de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'accord de contribution n° 1 joint au sommaire décisionnel et conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30;
- 2° de demander au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation relatif à ce même accord de contribution n° 1, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30;
- 3° d'autoriser l'ajout budgétaire au montant de 582 989 \$ et son affectation au projet relié audit accord de contribution n° 1.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0684 **Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité pour la mise à niveau des solutions de stockage - TI2021-004 (CT-TI2021-004) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 15001 afin d'y ajouter une somme de 8 000 000 \$ en 2021;
- 2° d'approprier une somme de 8 000 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité pour la mise aux normes des solutions de stockage.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2021-0685 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal*, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 (Dossier 47580) - AP2021-467 (CT-2541319) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal* à *Decimal Technologies inc.*, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour une somme estimée à 389 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer, à titre de représentant de la Ville de Québec, tous les documents requis pour ledit renouvellement de contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0686 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'extermination (Appel d'offres public 75629) - AP2021-496 (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Exterminateurs du Québec inc.*, du contrat pour des travaux d'extermination, du 16 juillet 2021 au 15 juillet 2023, pour une somme estimée à 128 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75629 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0687 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2021 - BE2021-031 (CT-2543473) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention de 120 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0688 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *CDÉC de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2022, 2023 et 2024* - DE2021-681 (CT-DE2021-681) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 556 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2022, 2023 et 2024*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *CDÉC de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 556 500 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0689 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le Créneau Aliments Santé, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Coordination et déploiement de l'offre d'accompagnement et de services spécialisés pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises Mycélium Grand Marché de Québec* - **DE2021-698** (CT-DE2021-698) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 450 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Coordination et déploiement de l'offre d'accompagnement et de services spécialisés pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises Mycélium Grand Marché de Québec*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention maximale de 450 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0690 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et SAGE – Mentorat d'affaires, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mentorat d'affaires 2021–2023* - **DE2021-777** (CT-DE2021-777) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 232 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Mentorat d'affaires 2021–2023*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *SAGE – Mentorat d'affaires*, relative au versement d'une subvention maximale de 232 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes*

d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0691 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-104 (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0692 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-105 (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0693 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Rapport d'activités 2020 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec - PI2021-002 (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Rapport d'activités 2020* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec desservant l'agglomération de Québec, et d'autoriser sa transmission au ministère de la Sécurité publique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0694 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Honoré-Mercier – Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2021-028 (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur l'avenue Honoré-Mercier, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre le boulevard René-Lévesque Est et Grande Allée Est, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 83 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, jusqu'à Grande Allée Est, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 83 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 19 m, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 102 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 20 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, excepté pour faire monter ou descendre des personnes »;

« À partir d'une distance de 122 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 15 m, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 137 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 17 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, excepté pour faire monter ou descendre des personnes »;

« À partir d'une distance de 154 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, jusqu'à Grande Allée Est, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0695 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé, R.A.V.Q. 1408 et les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Est et le boulevard Charest Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **TM2021-071** (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé*, R.A.V.Q. 1408;
- 2° l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le boulevard René-Lévesque Est : sur le côté sud à partir de 56,9 mètres à l'est de l'avenue Turnbull, sur une longueur de 70 mètres, l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 15 h à 17 h 30 du lundi au vendredi doit être modifié par de l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi;
- 3° l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le boulevard Charest Est : sur le côté nord à partir de 39 mètres à l'est de la rue Dorchester, sur une longueur de 11 mètres, l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 15 h à 18 h 00 du lundi au vendredi doit être modifié par de l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0696 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **TM2021-092** (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur le boulevard Charest Est, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Caron et la rue Dorchester, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 143 m à l'est de la rue Caron, en direction est, jusqu'à la rue Dorchester, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 143 m à l'est de la rue Caron, en direction est, sur une distance de 16 m, un débarcadère à l'usage des véhicules routiers est prescrit. La durée d'utilisation du débarcadère est limitée à 15 minutes »;

« À partir d'une distance de 159 m à l'est de la rue Caron, en direction est, jusqu'à la rue Dorchester, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0697 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la production d'une requête en désistement d'un avis d'expropriation dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-Q1-73771-1104 - AJ2021-022 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Services des affaires juridiques d'entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un désistement total de l'avis d'expropriation publié à Québec le 30 mai 2011, sous le numéro 18 166 188 et dépôt au *Tribunal administratif du Québec* dans le dossier SAI-Q-173771-1104, et la publication de l'ordonnance de désistement au registre foncier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0698 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de contrôleurs de feux de circulation ATC-2070 (Appel d'offres public 75289) - AP2021-421 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Tacel ltée*, du contrat pour la fourniture de contrôleurs de feux de circulation ATC-2070, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 897 150 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75289 et

au prix unitaire de sa soumission du 4 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0699 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de produits d'éclairage de sécurité et de composants électriques pour les unités du parc véhiculaire – Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75268) - AP2021-460 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de produits d'éclairage de sécurité et de composants électriques pour les unités du parc véhiculaire, pour une durée de 48 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 75268 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Du-So Pièces d'auto inc.*, pour une somme estimée à 357 876,56 \$, selon sa soumission du 3 mai 2021;
- Lot 2 : *Camions International Élite ltée*, pour une somme estimée à 326 529,60 \$, selon sa soumission révisée du 15 juin 2021;
- Lot 3 : *Du-So Pièces d'auto inc.*, pour une somme estimée à 209 715,04 \$, selon sa soumission du 3 mai 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0700 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024 – Lots 2, 3, 4 et 5, et l'annulation du lot 1 (Appel d'offres public 75376) - AP2021-494 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour les lots 2, 3, 4 et 5, relatifs à des travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024, de la date d'adjudication au 31 mars 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75376 et aux prix soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de

l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 2 : 7762763 *Canada inc.*, pour une somme estimée à 1 362 550 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 8 juin 2021;
- Lot 3 : *Gestion Arbeau–Fleuri inc.*, pour une somme estimée à 869 747,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 6 juin 2021;
- Lot 4 : 7762763 *Canada inc.*, pour une somme estimée à 541 140 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 8 juin 2021;
- Lot 5 : *Services d'arbres Rousseau inc.*, pour une somme estimée à 785 010 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 9 juin 2021;

2° l'annulation du lot 1 de l'appel d'offres 75376, relativement au contrat de travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024, et le rejet, à toutes fins que de droit, des soumissions reçues pour ce lot.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 16.

CV-2021-0701 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75624) - AP2021-502 (CT-2544493, CT-2544536, CT-2544546) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 1, 2 et 3, du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75624 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 – Contrat C5030 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 460 120,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables) selon sa soumission du 31 mai 2021;
- Lot 2 – Contrat C5031 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 656 575,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables) selon sa soumission du 28 mai 2021;
- Lot 3 – Contrat C5033 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 598 049,22 \$ (plus TPS et TVQ applicables) selon sa soumission du 31 mai 2021.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0702 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces pour chenillettes à trottoir *Prinoth* et excavatrices *Doosan* (Dossier 75124) - AP2021-507 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Équipements Plannord ltée*, du contrat pour la fourniture de pièces pour chenillettes à trottoir *Prinoth* et excavatrices *Doosan*, pour une période de quatre ans à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 1 171 627,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les prix unitaires de sa soumission du 16 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0703 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'amoniac (Appel d'offres public 75540) - AP2021-508 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Cimco Réfrigération, division Industries Toromont ltée*, du contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'amoniac, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2023, pour une somme estimée à 175 899,79 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75540 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0704 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, relative à l'acquisition de la licence en lien avec l'émission de la *Carte-Hello* (Dossier 75754) - AP2021-524 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'un ajout au budget de fonctionnement autofinancé de l'*Office du tourisme de Québec* d'une somme de 791 250 \$ à même les revenus reportés de l'*Office du tourisme de Québec* pour la réalisation du plan de relance touristique post-pandémie;
- 2° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, pour l'acquisition de la licence en lien avec l'émission de la *carte-Hello* dont la somme est estimée à 869 720 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° au directeur de l'*Office du tourisme de Québec* de signer, à titre de représentant de la Ville, tous les documents requis pour l'acquisition de la licence en lien avec l'émission de la *carte-Hello*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0705 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'entretien d'enrichisseurs de zone pour radiocommunication (Projet IT140043A) (Appel d'offres public 75352) - AP2021-528 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Bell Mobilité inc.*, du contrat pour la fourniture et l'entretien d'enrichisseurs de zone pour radiocommunication (Projet IT140043A), pour une somme estimée à 1 127 905 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumission 75352 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2027 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0706 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Bell Canada* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180) - AP2021-531 (CT-2545484) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 280 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0707 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), pour le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - AP2021-532 (CT-2544248) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 655 442,95 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0708 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services techniques, pour la modification et la modernisation du kiosque d'information mobile du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73591) - AP2021-533 (CT-2537854) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 33 460 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Carnaval de Québec inc.*, relativement aux services techniques, pour la modification et la modernisation du kiosque d'information mobile du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyager.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0709 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'opération des dépôts à neige Hêtrière, Chanoine-Scott et Michelet – Contrats débutant en 2021 – Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75486) - AP2021-534 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'opération des dépôts à neige Hêtrière, Chanoine-Scott et Michelet – Contrats débutant en 2021 – Lots 1, 2 et 3,

pour trois saisons hivernales, soit du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 et du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75486 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 – Dépôt à neige Hêtrière : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme de 349 590 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 juin 2021;
- Lot 2 – Dépôt à neige Chanoine–Scott : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme de 202 170 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 juin 2021;
- Lot 3 – Dépôt à neige Michelet : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 946 200 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 14 juin 2021.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0710 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'abonnement aux services de recherche et d'accompagnement *Gartner* (2021–2022) (Dossier 73828) - AP2021-538 (CT-2541288) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat d'abonnement aux services de recherche et d'accompagnement *Gartner*, entre la Ville de Québec et *Gartner Canada Co.*, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour une somme de 247 345 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat de services joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant de signer ce même contrat de services.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0711 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels (Appel d'offres public 75357) - AP2021-542 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solotech inc.*, des contrats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels –

Lots 1 à 5, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75357 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 juin 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 588 584,26 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 573 469,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : pour une somme estimée à 109 572,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 4 : pour une somme estimée à 96 870,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 5 : pour une somme estimée à 131 117,67 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0712 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15 (Appel d'offres public 73790) - AP2021-547 (CT-2541782) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 94 107,43 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Groupe GCH inc.* en vertu de la résolution CA-2020-0359 du 15 juillet 2020, pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0713 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec 2021* - BE2021-029 (CT-2544203) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec 2021*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0714 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le troisième avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le Salon international du livre de Québec, relativement à la réalisation de l'événement Salon international du livre de Québec pour les années 2019, 2020 et 2021 - BE2021-040 (CT-2545256) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du troisième avenant à l'entente intervenue le 12 février 2019, modifiée une première fois le 31 juillet 2020 et une seconde fois le 23 mars 2021, entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relativement au versement d'une somme maximale de 105 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° du prolongement de ladite entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, pour une durée d'une année supplémentaire, et le versement d'une somme de 206 000 \$ pour la reprise de l'événement en 2022, incluant une somme de 21 000 \$ dédiée à la création d'un espace visant à valoriser la culture autochtone, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même avenant joint audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence temporaire de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires CU2021-009 et CU2021-042 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 7 juillet 2021.

CV-2021-0715 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme Guichet Ouvert - CU2021-009 (CT-CU2021-009) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à dépenser jusqu'à un maximum de 100 000 \$ (taxes nettes), en 2021, pour l'achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0716 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et d'aménagement de la grange du Domaine de Maizerets et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1294 - CU2021-042 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et d'aménagement de la grange du Domaine de Maizerets et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1294;
- 2° l'appropriation d'un montant de 360 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1294. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0717 **Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, et modification de la fiche 21007 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, ladite convention et la modification de la fiche 21007 - CU2021-046 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel. Les engagements à même le règlement

d'emprunt R.V.Q. 3012 sont conditionnels à son adoption et à sa mise en vigueur;

2° de modifier la fiche 21007 du PIQ 2021–2025 afin d'y ajouter une somme de 10 322 000 \$, répartie comme suit :

- 2021 : 3 274 000 \$;
- 2022 : 3 524 000 \$;
- 2023 : 3 524 000 \$.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023*, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;

2° de la modification de la fiche 21007 du PIQ 2021–2025, afin d'y ajouter une somme de 10 322 000 \$ répartie comme suit :

- 2021 : 3 274 000 \$;
- 2022 : 3 524 000 \$;
- 2023 : 3 524 000 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0718 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA–2021–0167, adoptée le 7 avril 2021, concernant une entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, pour le versement d'une subvention - DE2021-692 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution CA–2021–0167 du 7 avril 2021, relative à l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, pour le versement d'une subvention maximale de 231 600 \$, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, afin de réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors Québec*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0719 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation du projet pilote Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec et sur le site d'ExpoCité - DE2021-749 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative au versement d'une subvention de 32 000 \$, pour la réalisation du projet pilote *Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de l'ajout budgétaire d'un montant de 32 000 \$ et son affectation audit projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0720 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Provinciale, connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2021-771 (CT-DE2021-771) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'appropriation d'une somme de 787 550 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, afin de permettre l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Provinciale, connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° du consentement à une promesse d'achat par la Ville de Québec pour acquérir, de la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, à des fins municipales, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du même cadastre, d'une superficie approximative de 10 192,1 mètres carrés, pour une somme de 750 136 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite promesse d'achat et, plus particulièrement, aux conditions mentionnées aux articles 3, 5.2, 8 et 9;

3° conditionnellement à l'acceptation de la promesse d'achat par la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, de l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du même cadastre, d'une superficie approximative de 10 192,1 mètres carrés, pour une somme de 750 136 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même promesse d'achat et, plus particulièrement, aux conditions mentionnées aux articles 3, 5.2, 8 et 9.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0721 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et Immeubles Marc Simard inc., relatif à la location d'un local sis au 214, avenue Saint-Sacrement à Québec – Arrondissement des Rivières - DE2021-801 (CT-DE2021-801) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue de *Immeubles Simard inc.* le local 110 situé au 214, avenue Saint-Sacrement à Québec, connu et désigné comme le lot 1 736 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période d'environ 11 ans, débutant 2 mois après la signature du bail par toutes les parties, et se terminant le 30 septembre 2032, incluant une option de renouvellement de 5 ans. Le coût du loyer annuel brut, jusqu'au 30 septembre 2022, sera de 55 080 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, ce loyer sera indexé de 2 % annuellement le 1^{er} octobre, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ce même bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0722 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2021-022 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation, à titre de membres du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*, des personnes suivantes, pour un mandat de quatre ans ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou désignées de nouveau :

- madame France Bilodeau, membre indépendant;

- monsieur Liguori Hinse, membre indépendant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 20 h 49.

CV-2021-0723 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2021-036 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 5 001 913 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 3 473 939 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 3° des ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités d'investissement de compétence d'agglomération, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 340 162 \$, selon l'annexe E-1 jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0724 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020 - FN2021-040 (CT-FN2021-040) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 572 917 \$ à *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020, conformément à la clause 18.1 du *Bail Spectacles/Évènements*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0725 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le formulaire de consentement de travaux sur commande (no I07971) transmis à la Ville de Québec par *Bell*, relatif au déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos - IN2021-016 (CT-2544638) — (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modalités du formulaire de consentement de travaux sur commande (no I07971) transmis à la Ville de Québec par *Bell*, joint au sommaire décisionnel, relatif au déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos;
- 2° l'autorisation au directeur du Service de l'ingénierie de signer ledit formulaire de consentement;
- 3° l'autorisation du versement d'une somme de 236 277,16 \$ (plus les taxes applicables) à *Bell*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à ce même formulaire de consentement, et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0726 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec* - RH2021-470 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des mémoires d'entente, de la lettre d'entente, de la nomenclature des emplois et la nouvelle version de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0727 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'article 5.07 du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* - RH2021-500 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification de l'article 5.07 du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec*, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0728 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois manuels - RH2021-508 (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois manuels;

2° de la nomenclature modifiée des emplois.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0729 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif à l'action collective *Makoma c. Ville de Québec et al.* dans le dossier de la Cour supérieure numéro 500-06-001031-190 - AJ2021-019 (CT-AJ2021-019) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° conditionnellement à l'approbation du tribunal, du présent règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, selon des conditions et

modalités substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente de principe entre les parties;

- 2° du paiement d'un montant de 412 750 \$, par chèque ou virement, à l'ordre de *Décarie Avocats en fidéicommiss*;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0730 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec Distribution*, relative au paiement de la dépense pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires sur le tronçon TW11 pour le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - AP2021-578 (CT-2546514) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec Distribution*, relative au paiement des dépenses relatives au déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre de travaux préparatoires sur le tronçon TW11 pour le projet de *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente pour le secteur TW11 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0731 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Stratégies ActivCarts inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Plateformes de commerce électronique pour développer de nouveaux marchés* - **DE2021-700** (CT-DE2021-700) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Plateformes de commerce électronique pour développer de nouveaux marchés*;
- 2° l'autorisation de la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et *Stratégies ActivCarts inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence temporaire de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose le sommaire DE2021-712 devant être présenté à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 7 juillet 2021.

CV-2021-0732 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets sociétaux locaux* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Financement du milieu de vie du Piolet 2* - **DE2021-712** (CT-DE2021-712) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 150 000 \$, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation du projet *Financement du milieu de vie du Piolet 2*;

- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'une subvention maximale de 150 000 \$, dans le cadre du volet *Projets sociétaux locaux* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0733 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et XEOS Imagerie inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ville 3D* - DE2021-778 (CT-DE2021-778) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 237 130 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ville 3D*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *XEOS Imagerie inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 237 130 \$, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0734 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et de servitudes situés en bordure de l'autoroute Charest, de la rue Mendel, du boulevard de la Chaudière, de l'avenue Le Gendre, de la rue Louise–Fiset, du boulevard Laurier, de la route de l'Église, du boulevard René–Lévesque Ouest et de la rue Saint-Joachim, dans le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - DE2021-793 (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :

- une partie des lots 1 695 639 et 1 696 353, ainsi que le lot 1 696 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies approximatives respectives de 3 578,3 mètres carrés, 25 411,6 mètres carrés et 6 512,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1695639-1.DGN, acq1696353-1.DGN et acq1696354-1.DGN, joints comme annexe 2 au sommaire décisionnel;
- les lots 1 696 363 et 1 530 744 du même cadastre, de superficies respectives de 13 889,5 mètres carrés et 86 283,4 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1696363-1.DGN et acq1530744-1.DGN, joints comme annexe 3 au sommaire décisionnel, dont les parties sont identifiées par les parcelles A, B et C;
- une partie des lots 1 530 732 et 6 195 808 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 7 213,8 mètres carrés et 16 804,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1530732-3.DGN et acq6195808-2.DGN, joints comme annexe 4 au sommaire décisionnel, dont la partie est identifiée par la parcelle 1. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur une partie des lots 1 530 732 et 6 195 808 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 885,4 mètres carrés et 2 317,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur lesdits plans préliminaires acq1530732-3.DGN et acq6195808-2.DGN, dont les parties sont identifiées par les parcelles 2 et 3, et acq6101866-2.DGN, tel qu'illustré sur ces mêmes plans préliminaires;
- les lots 1 695 501 et 5 033 139 du même cadastre, de superficies respectives de 4 645,2 mètres carrés et 6 730 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1695501.DGN et acq5033139.DGN, joints comme annexe 5 au sommaire décisionnel;
- le lot 1 665 888 du même cadastre, d'une superficie de 4 768,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire 2940, boulevard Laurier, joint comme annexe 6 au sommaire décisionnel;
- l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 887 du même cadastre, d'une superficie approximative de 337 mètres carrés, ainsi qu'une servitude de non-accès entre les points B et C sur une partie du lot 1 665 887 de ce même cadastre, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq1665887-5.DGN, joint comme annexe 7 au sommaire décisionnel. Une servitude réelle et perpétuelle pour conduites en faveur de la Ville est requise sur une partie du lot 1 665 887 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 319,2 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;
- l'immeuble connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 362 258 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 11 398,7 mètres carrés et 203,8 mètres carrés, ainsi que deux parties du lot 6 052 825 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 176,7 mètres carrés et 1 198,9 mètres carrés, dont les parties sont identifiées par les parcelles 1, 2, 4 et 5, ainsi qu'une servitude de non-accès entre les points D et E sur les mêmes lots, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq6362258-6.DGN, joint comme annexe 8 au sommaire décisionnel. Une servitude réelle et perpétuelle pour conduites en faveur de la Ville est requise sur une partie du lot 6 362 258 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 478,2 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur deux parties du lot 6 362 258 de ce même cadastre, dont les parties sont identifiées

par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 305,2 mètres carrés et 344,6 mètres carrés, ainsi que deux parties du 6 052 825 de ce même cadastre, dont les parties sont identifiées par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 308,9 mètres carrés et 245,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;

- une partie du lot 2 012 285 du même cadastre, d'une superficie approximative de 412 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq2012285.DGN, joint comme annexe 9 au sommaire décisionnel;
 - une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 477,2 mètres carrés et 329,7 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq2012301-3.DGN, joint comme annexe 10 au sommaire décisionnel. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 326,7 mètres carrés et 231,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;
 - les lots 1 302 640 et 1 303 391 du même cadastre, de superficies respectives de 1 366 mètres carrés et 1 594,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires 900 et 115, boulevard René-Lévesque Ouest, joints comme annexe 11 au sommaire décisionnel;
 - les lots 1 213 624, 5 663 320 et 1 213 641 du même cadastre, de superficies respectives de 50,70 mètres carrés, 247,3 mètres carrés et 164,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire lot 1 213 624, 880 et 884, rue Saint-Joachim, joint comme annexe 12 au sommaire décisionnel;
- 2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation des plans et toutes descriptions techniques, et à réaliser les opérations cadastrales requises à ces fins d'acquisitions de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;
- 3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et des servitudes permanentes et temporaires de construction énumérées à la recommandation 1°.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0735 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec, R.A.V.Q. 1395 - LS2021-076 (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec, R.A.V.Q. 1395.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0736 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1366 - PA2021-110 (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1366.*

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0737 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du document intitulé *L'eau de Québec, fierté naturelle* - PA2021-122 (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du document intitulé *L'eau de Québec, fierté naturelle* et d'en autoriser la diffusion.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence temporaire de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin–Doyle propose les sommaires PV2021–015, PV2021–016, RH2021–513 et RH2021–534 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 7 juillet 2021.

CV-2021-0738 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les protocoles d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatifs à la contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec - PV2021-015 (Ra-2289)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du protocole d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relative à la contribution financière du gouvernement du Canada, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit protocole d'entente de subvention joint au sommaire décisionnel;
- 2° de la conclusion du protocole d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relative à

la contribution financière du gouvernement du Québec, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit protocole d'entente de subvention joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0739 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1409, et la modification de la fiche 47052 du PIQ 2021-2025 - PV2021-016 (Ra-2289)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1409;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération de Québec, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1409. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 3° la modification de la fiche 47052 du PIQ 2021-2025 afin d'y ajouter une somme de 43 434 400 \$ répartie comme suit :
 - 2022 : 4 500 000 \$;
 - 2023 : 18 000 000 \$;
 - 2024 : 18 000 000 \$;
 - 2025 : 2 934 400 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0740 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie France Loiseau (ID. 013030) - RH2021-513 (CT-RH2021-513) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie France Loiseau (ID. 013030), pour agir à titre de directrice générale adjointe aux services de soutien institutionnel, à compter du 23 août 2021 (poste no 32381), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0741 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266) à titre de directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement - RH2021-534 (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (D080) (poste no 40268), avec effet le 23 août 2021, jusqu'à la dotation de ce poste, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2021-0742 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures et les règlements d'arrondissement sur les dérogations mineures relativement à l'objet d'une dérogation*, R.V.Q. 2993, et dépôt du projet de règlement - **PA2021-101 (Ra-2288)****

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures* et les règlements d'arrondissement sur les dérogations *mineures* afin de prévoir qu'une disposition relative à l'installation de gazon synthétique ne peut faire l'objet d'une dérogation mineure.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0743 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neuf logements ou plus*, R.V.Q. 2995, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - **PA2021-125 (Ra-2288)****

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neuf logements ou plus*, R.V.Q. 2995;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0744 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neuf logements ou plus, R.V.Q. 2995 - PA2021-125 (Ra-2288)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'ajouter des obligations relatives à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neufs logements ou plus.

AM-2021-0745 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer extérieur à surface synthétique dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3005, et dépôt du projet de règlement - LS2021-108 (Ra-2288)*

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer extérieur à surface synthétique dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0746 *Appropriation de 250 000 \$ au fonds général de la Ville - LS2021-108 (Ra-2288)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier une somme de 250 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3005. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0747 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'installation de gazon synthétique*, R.V.Q. 3008, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-111 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'installation de gazon synthétique*, R.V.Q. 3008;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0748 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'installation de gazon synthétique*, R.V.Q. 3008 - PA2021-111 (Ra-2288)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'installation de gazon synthétique. Celle-ci est dorénavant permise sur un terrain de sport compris dans une classe *Publique* ou *Récréation extérieure*, sur une aire de jeux d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie, sur un perron ou une galerie ou sur la partie d'un lot où se déroule un événement extérieur spécial autorisé à titre d'usage temporaire. En outre, l'installation de gazon synthétique est également autorisée, sur une superficie maximale de 18 mètres carrés, autour d'une piscine creusée. La superficie d'un lot occupée par du gazon synthétique n'est toutefois pas comptabilisée dans la superficie de l'aire verte.

CV-2021-0749 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à la zone 63503Fa, R.V.Q. 3009, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-121 (Ra-2288)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à la zone 63503Fa, R.V.Q. 3009;*
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0750 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à la zone 63503Fa, R.V.Q. 3009 - PA2021-121 (Ra-2288)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* afin d'ajouter la zone 63503Fa, située dans le quartier Loretteville de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, à la liste des parties de territoire où un terrain non desservi ou partiellement desservi par les réseaux publics d'aqueduc et d'égout peut être desservi par un projet privé d'alimentation en eau potable et/ou un système autonome de traitement des eaux usées.

AM-2021-0751 Avis de motion relatif au *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'Entente de développement culturel 2021–2023 entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3012, et dépôt du projet de règlement - CU2021-055 (Ra-2288)*

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 51 798 310 \$ pour les fins de la réalisation d'une partie de l'*Entente de développement culturel 2021–2023 entre la ville et la ministre de la Culture et des Communications*.

Une partie de la dépense et de l'emprunt, soit 17 588 310 \$ est assumée par le gouvernement du Québec.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0752 Appropriation de 5 179 831 \$ au fonds général de la Ville - CU2021-055 (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier une somme de 5 179 831 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3012. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0753 Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd*, R.V.Q. 2994 – Demande d'opinion au conseil de quartier de Vanier relativement à ce projet de modification et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-126 (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd*, R.V.Q. 2994;
- 2° de demander l'opinion du conseil de quartier de Vanier relativement à ce projet de modification;
- 3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée, préalablement par un avis public et de tenir cette consultation sur ce projet de modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0754 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement afin de préciser les objectifs de la ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains*, R.V.Q. 3001, et autorisation du remplacement l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-127 (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement afin de préciser les objectifs de la Ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains*, R.V.Q. 3001;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée, préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0755 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement afin de préciser les objectifs de la Ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains, R.V.Q. 3001 - PA2021-127 (Ra-2289)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin de préciser les objectifs de la ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains.

Plus précisément, la section 4.4.2 « Les milieux naturels et la forêt urbaine » de l'annexe I est modifiée afin d'actualiser les objectifs de la ville en matière de protection et de mise en valeur des grands boisés urbains. À cet égard, ce règlement établit notamment des pistes d'actions en lien avec ces objectifs. Une carte identifiant les grands boisés urbains est par ailleurs ajoutée.

Cette section est également modifiée afin de détailler et mettre en oeuvre les objectifs de la ville en matière de protection des arbres en milieu urbain et de développement de la canopée. À cette fin, ce règlement intègre les grands objectifs de la *Vision de l'arbre 2015–2025* et établit des pistes d'action en lien avec ces objectifs. Enfin, une carte illustrant l'écart entre l'indice de canopée de chacun des quartiers et la cible qui lui est applicable est ajoutée.

AM-2021-0756 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à de nouveaux sites de bâtiment du patrimoine moderne, R.V.Q. 3019, et dépôt du projet de règlement - PA2021-132 (Ra-2289)*

Madame la conseillère Marie–Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin d'établir la compétence de la commission à l'égard de 22 nouveaux sites de bâtiment du patrimoine moderne, uniquement à l'égard de la démolition, totale ou partielle, d'un bâtiment principal ainsi que les travaux de réutilisation du sol requis à la suite d'une telle démolition. Les sites visés sont les suivants :

dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou :

- 1835 et 1955, rue Sir-Mathias-Tellier;

dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

- 2765, 2780, 2793, 2882, 2888, 2890, 2894-A et 2900, rue de l'Anse;
- 2836, 2842 et 2850, rue du Perchoir;
- 2843 et 2855, rue de la Promenade;
- 3638, 3640 et 3646, chemin Saint-Louis;
- 3061 et 3067, rue de la Seine;
- 1557 et 1561, rue du Tertre;

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2021-0757 *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs, R.V.Q. 2931, tel que modifié - PA2021-128 (Ra-2288)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport de consultation publique sur le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs, R.V.Q. 2931*;
- 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs, R.V.Q. 2931, tel que modifié*.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Melançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14 Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0758 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2964, tel que modifié - PA2021-114 (Ra-2288)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport de consultation publique sur le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2964;*
- 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q.2964,* tel que modifié.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Melançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0759 *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement au dépôt de certaines demandes au Service de protection contre l'incendie, R.V.Q. 2971 - PI2021-003 (Ra-2285)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement au dépôt de certaines demandes au Service de protection contre l'incendie, R.V.Q. 2971.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0760 *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales, R.V.Q. 2978 - AE2021-002 (Ra-2285)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales, R.V.Q. 2978.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0761 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 2996 - DE2021-729 (Ra-2285)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 2996.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0762 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 2998 - DE2021-733 (Ra-2285)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 2998.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0763 *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de plusieurs sites de bâtiment du patrimoine moderne à la juridiction de la Commission, R.V.Q. 3000 - PA2021-112 (Ra-2286)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiment à valeur patrimoniale présumée*, R.V.Q. 3000.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0764 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3002 - DE2021-809 (Ra-2285)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2021*, R.V.Q. 3002.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0765 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3003 - DE2021-808 (Ra-2285)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2021*, R.V.Q. 3003.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0766 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3004 - DE2021-807 (Ra-2285)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3004*;

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0767 *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois, R.V.Q. 3006 - AP2021-493 (Ra-2285)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois, R.V.Q. 3006*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel et par visioconférence est tenue pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 22 h 18.

Sylvain Légaré
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Yvon Bussières
Vice-président

SO/fb